

DECRET N° 2006-592 DU 02 NOVEMBRE 2006

Portant détachement de Monsieur
Bernard Dossou DEGBOE, Magistrat
pour servir au Cabinet du Ministre du
Travail et de la Fonction Publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 2006 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le Décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Sur** proposition du Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance des 08 et 10 août 2006 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 octobre 2006 ;

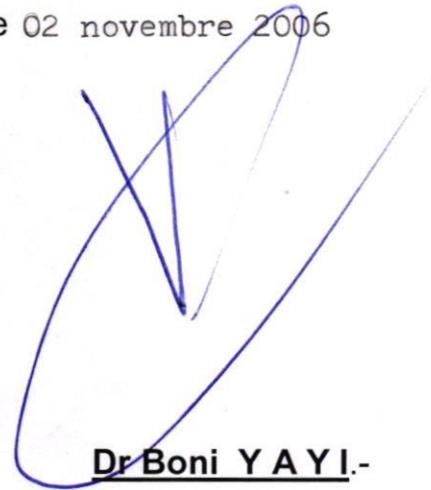
DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 76 et 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Monsieur Bernard Dossou DEGBOE, magistrat est placé en position de détachement pour servir au Cabinet du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Article 3 : Le présent décret qui abroge les dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Ministre de la Justice chargé des
Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement,



Me Abraham ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDEF 4 MJCRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-